



# CLASSE DE DÉCOUVERTE INSTRUMENTALE 20-21

## A qui s'adresse la classe de découverte instrumentale ?

Ce dispositif est ouvert aux enfants âgés de 6-7ans (CP-CE1 à la rentrée 2020), parfois trop jeunes pour débiter réellement l'apprentissage d'un instrument ou souhaitant plus simplement découvrir plusieurs disciplines instrumentales avant d'effectuer clairement leur choix l'année suivante. **12 places seront proposées cette année.**

## Comment est-elle organisée ?

Ce dispositif étant lancé depuis la rentrée 2018-2019 avec 3 instruments à l'essai, nous élargissons l'offre instrumentale cette année et nous proposerons une initiation à 6 disciplines instrumentales : la batterie (et percussions), la guitare, le piano, le saxophone et la flûte traversière et le violoncelle. Les cours seront bien sûr dispensés par les professeurs d'instruments de notre structure.

Les cours se dérouleront sous forme de petits **ateliers hebdomadaires de 30 minutes par groupes de de 2 élèves**, sur 2 créneaux distincts en fonction des instruments : le mercredi après-midi pour le piano, la guitare et la flûte traversière et le saxophone et le mardi en fin de journée (horaires à venir) pour la batterie et le violoncelle.

Les élèves bénéficieront d'environ 5 séances consécutives par instrument selon le planning d'alternance suivant :

	Du 23 ou 24/09 au 13 ou 14 /10	Du 3 ou 4/11 au 1 ou 2/12	Du 8 ou 9/12 au 19 ou 20/01	Du 26 ou 27/01 au 9 ou 10/03	Du 16 ou 17/03 au 27 ou 28/04	Du 4 ou 5/05 au 1 ou 2/06
<b>Groupe 1</b>	Piano	Flûte traversière	Guitare	Batterie	Saxophone	Violoncelle
<b>Groupe 2</b>	Flûte traversière	Guitare	Batterie	Saxophone	Violoncelle	Piano
<b>Groupe 3</b>	Guitare	Batterie	Saxophone	Violoncelle	Piano	Flûte traversière
<b>Groupe 4</b>	Batterie	Saxophone	Violoncelle	Piano	Flûte traversière	Guitare
<b>Groupe 5</b>	Saxophone	Violoncelle	Piano	Flûte traversière	Guitare	Batterie
<b>Groupe 6</b>	Violoncelle	Piano	Flûte traversière	Guitare	Batterie	Saxophone

## Prêt d'instrument ?

Un saxophone, une flûte traversière, une guitare et un violoncelle pourront être proposés en prêt, et en conséquence, il vous sera demandé un chèque de caution d'un montant de 400€. *Ce chèque ne sera pas encaissé et vous sera restitué au retour de l'instrument, si celui-ci n'a subi aucun dommage.*